

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil : 07 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 19 novembre 2024

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme RISPOLI, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, Mme BATISTA, M. THERRAS, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : M. DJORKAEFF (procuration à M. ALLOIN), M. DANIELIAN (procuration à Mme CLAMARON), M. RABEHI (procuration à Mme PENARD), M. BONET (procuration à M. AMOROS), Mme ASTIER (procuration à Mme ZARTARIAN), M. WANTERSTEN (procuration à Mme MOULIN), M. HEMERY (procuration à M. MERCADER), M. ROUX-MOURADIAN (procuration à M. VIEIRA),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====
Objet : Convention avec la société ALTICHRONO pour l'inscription, le paiement en ligne et le chronométrage du Déci'Run et du Challenge La Virée de l'Est 2025

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention tripartite entre la Commune, la société ALTICHRONO et l'association Eco-Run des Cardons pour l'inscription et le paiement en ligne du Déci'Run et du challenge La Virée de l'Est 2025, joint en annexe,

VU la tarification du Déci'Run et du challenge La Virée de l'Est 2025,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 04 novembre 2024,

CONSIDERANT que la Ville organise, pour la quatrième édition, une course à pied nature, nommée le Déci'Run, le dimanche 13 avril 2025, qui comprend trois parcours distincts : le 5K, le 10K et le 28K,

CONSIDERANT que pour cette édition, la Ville a souhaité s'associer avec l'association Eco-Run des Cardons afin de proposer, en plus du Déci'Run, un challenge intercourse dénommée La Virée de l'Est,

CONSIDERANT que les courses sont payantes et que 2 € par dossard seront reversés au profit de l'UNICEF,

CONSIDERANT que le paiement des courses se fera en ligne, sur le site d'inscription N'juko, et que les recettes seront reversées à la fin de l'évènement à la Ville, comme suit :

- L'entièreté des recettes tirées de l'inscription du Déci'Run 2025,
- La moitié des recettes tirées de l'inscription à La Virée de l'Est,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur MERCADER, à signer la convention tripartite avec la société ALTICHRONO et l'association Eco-Run des Cardons, pour l'inscription et le paiement en ligne du Déci'Run et du Challenge intercourse La Virée de l'Est 2025,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur MERCADER à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.



POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI, Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WALTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY (par procuration), Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.